



CAPD DU MARDI 28 FEVRIER 2017

Pour l'administration : M. Briand (IA-DASEN), Mme Clarac (Secrétaire Générale), M. Maury (Chef du service des moyens et personnels 1^{er} degré), M. Bôné (Gestion des moyens 1^{er} degré), Mmes Houadec, Lesage et Vatonne (IEN) ; MM. de la Cruz (excusé) ;

Pour le SE-UNSA : Mmes Déjean, Gonzalès, Pirès et Soula ;

Pour le SNUipp-FSU : Mmes Bronner, Rigal ; M. Trovalet ; Mme Riveslange et MM. Faget et Magnier (excusés)

DECLARATION PRELIMINAIRE DU SNUIPP-FSU 09

Nous voulons revenir sur la situation des EVS administratives. En effet, l'annonce faite du non renouvellement de leur contrat en tant qu'aide administrative pendant les vacances d'hiver a de quoi étonner. Aucune communication vers les directeurs et directrices concernés. Des personnels précaires, à qui on propose de basculer sur l'accompagnement d'élèves en situation de handicap pour certains, de s'adresser à Pole Emploi pour les autres. Et c'est tout.

Nous savons que cette disparition programmée de l'aide administrative est une demande ministérielle, et qu'elle n'est pas de votre fait. Mais il faut entendre qu'elle remet en cause l'organisation des écoles, le travail de direction. Mais elle touche aussi des hommes et des femmes qui doivent rapidement trouver une solution pour continuer à vivre dignement. Cette annonce permet d'accroître le vivier potentiel d'AVS en CUI, pour la rentrée de septembre, car dans notre département comme partout ailleurs, les élèves ayant une notification MDPH avec AVS voient leur nombre augmenter, le nombre des besoins en accompagnants aussi, par conséquence. Mais pour le SNUipp cela ne suffit pas. En effet, réaliser l'objectif d'une école inclusive implique que des moyens spécifiques soient dégagés :

- moyens en formation pour les enseignants, mais aussi pour les accompagnants ;
- baisse des effectifs dans les classes. En effet la diversité et la pluralité des élèves à besoins particuliers dans une classe impliquent une toute autre approche dans la gestion de groupe et leur prise en compte nécessite une grande disponibilité des enseignants.

Pour que l'inclusion scolaire n'ait pas comme conséquence une mise en difficulté ou en souffrance des élèves et des enseignants, il est indispensable que l'Education nationale investisse massivement.

Par ailleurs, une étude de l'IREDU publiée en février 2017, lance une nouvelle polémique sur les RASED remettant en cause leur efficacité. Cette étude s'inscrit dans une période où la nouvelle formation spécialisée (CAPPEI) est très controversée, en particulier sur la différenciation des missions au sein des RASED. Mettant en relation les résultats aux évaluations nationales CP et CE2 d'il y a 20 ans à partir d'une cohorte d'élèves entrés au CP en 1997 et la prise en charge de certains de ces élèves par le RASED, les conclusions des chercheurs de l'IREDU sont sans appel : « nos résultats plaident dans l'ensemble pour un effet négatif du RASED sur le redoublement et sur le résultat aux évaluations CE2 ». Dans la foulée, l'étude préconise ni plus ni moins que se substituent à l'intervention des RASED, des « programmes permettant un travail avec l'ensemble de la classe mais adaptés aux difficultés des élèves ». Cette conclusion hâtive a de quoi troubler. Les élèves d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'il y a 20 ans, le redoublement appartient au passé et les RASED ont depuis évolué, au travers notamment de trois circulaires sur leur fonctionnement.

Alors que l'école inclusive est au cœur de la loi de refondation, il ne serait pas acceptable que des solutions simplistes visant à supprimer les RASED s'imposent dans le débat public. Pour le SNUipp-FSU, les RASED ont leur rôle à jouer pour que chaque élève trouve sa place à l'école. Les renforcer et les développer nécessitent un investissement pour la création de postes, pour des formations spécialisées. Enfin, nous allons aujourd'hui étudier la circulaire du mouvement basée sur la circulaire académique et notre première impression est une sensation de marche arrière avec le retour du vœu géographique obligatoire et le classement lors des commissions de postes à profil.

APPROBATION DU PV DE LA CAPD DU 07.11.2016

Le PV est approuvé à l'unanimité.

DEMANDES DE DISPONIBILITE—RENTREE 2017

L'administration fait état des demandes :

- ⇒ 3 premières demandes au lieu des 4 prévues initialement, un personnel ayant annulé sa demande ;
- ⇒ 22 renouvellements ;
- ⇒ 1 demande de réintégration.

ETAT DES DEMANDES DE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE—RENTREE 2017

13 enseignants ont fait une demande de congé de formation professionnelle.

A ce jour, le département de l'Ariège ne connaît pas les mois alloués. Ils ne seront connus qu'au mois de mai. La répartition se fera à ce moment-là.



CIRCULAIRE DU MOUVEMENT DEPARTEMENTAL 2017

Un groupe de travail s'est tenu le jeudi 23 février.

Des demandes de modification ont été faites par les syndicats présents lors de ce groupe de travail. Mme la Secrétaire Générale reprend ces propositions afin qu'elles soient débattues et entérinées ou non lors de cette CAPD :

- ⇒ **Les deux syndicats s'opposent au retour du vœu géographique, qui selon eux, est un retour en arrière.** M. l'Inspecteur d'Académie indique que cela figure dans la circulaire académique qu'il applique. Les syndicats demandent alors de retravailler les zones géographiques afin qu'elles soient plus petites et que cela pénalise le moins possible les enseignants. Ainsi, par exemple, la zone regroupant les deux collèges « Le Mas d'Azil-Seix » peut être découpée en deux zones de collège distinctes « Le Mas d'Azil » et « Seix ». M. l'Inspecteur d'Académie accepte que ce nouveau découpage proposé. Il y aura donc 14 secteurs géographiques pour le choix du vœu géographique.
- ⇒ M. l'Inspecteur d'Académie souhaite enlever le passage complet concernant l'affectation par délégation pour un an dans le cadre des RPI (possibilité par exemple qu'un enseignant nommé sur une école d'un RPI enseigne dans une autre école du RPI pour une année scolaire). **Les deux syndicats s'opposent à la suppression de ce passage car cela concerne certains enseignants du département.** M. l'Inspecteur souhaite le retrait de ce passage car, selon lui, il s'agit d'un ajustement technique qui doit rester exceptionnel. De plus, selon lui : « *Que ce soit écrit dans la circulaire du mouvement ouvre la porte à d'autres demandes, alors qu'elles doivent rester exceptionnelles* ». Après discussion, M. l'Inspecteur accepte de conserver ce paragraphe en rajoutant « *après décision de M. l'Inspecteur d'Académie* ».
- ⇒ **Les deux syndicats s'opposent à l'ajout de la phrase suivante : « Il sera recouru autant que possible aux postes à profil pour les recrutements des personnels enseignants des écoles isolées en zones rurales ou de montagne (en particulier les classes uniques) ».** M. l'Inspecteur indique qu'il ne peut enlever cette phrase car elle est issue de la circulaire académique mais qu'elle n'aura aucune incidence en Ariège.
- ⇒ L'administration annonce en CAPD que certains postes qui, dans la nouvelle circulaire académique sont dorénavant étiquetés « postes à exigence particulière » (postes nécessitant un diplôme comme le CAFIPEMF...) basculent dans la catégorie « postes à profil ». Il s'agit des postes suivants : CPC, psychologue scolaire rattaché à Foix avec 6 h d'intervention à la MDPH, ULIS collège, ULIS pro hors les murs, hôpital de jour, maison d'arrêt de Foix, référent de scolarisation, mise à disposition à la MDPH, UPE2A, coordinateur de l'atelier relais, enseignant bilangue occitan, maître itinérant FLS, PRNE. **Les deux syndicats s'opposent à l'étiquetage de ces postes en postes à profil. Le SNUipp-FSU précise que selon la circulaire académique cette bascule doit rester exceptionnelle.** Malgré de longs débats, M. l'Inspecteur d'Académie indique que ces postes seront des postes à profil.
- ⇒ **Le SNUipp-FSU souhaite qu'en ce qui concerne les postes à profil les enseignants n'aient pas à envoyer la copie du dernier rapport d'inspection.** Refus de l'administration : le rapport d'inspection sera à fournir dans le dossier au même titre que la lettre de motivation et le CV.
- ⇒ Les recrutements sur les postes à profil se font dorénavant hors barème. **Le SNUipp-FSU fait part de son opposition à ce principe qui laisse la commission d'entretien souveraine.** M. l'Inspecteur d'Académie précise que cela est dans la circulaire académique. Il ne l'enlève donc pas.

La saisie des vœux sera possible du **vendredi 10 mars jusqu'au vendredi 30 mars** (la date d'ouverture du serveur reste à confirmer car elle dépend des résultats des Permutations Nationales Informatisées).

INFORMATIONS DIVERSES

- ⇒ **Changement d'échelon** : certains enseignants n'avaient pas eu les résultats de leur promotion (attente de note). L'administration annonce donc les résultats : Mme Jany est promue au grand choix ; Mme Lanta est promue au choix.
- ⇒ **Demande de permutation nationale informatisée** : une nouvelle demande tardive est actée par l'administration.
- ⇒ **Contractuels** : il y a à ce jour 9 contractuels recrutés sur le département. Le dernier recrutement a eu lieu en février.
- ⇒ **Temps partiels** :
 - Une demande de temps partiel de droit suite à un congé maternité : accordée ;
 - une modification de la quotité de temps partiel : accordée ;
 - une demande de réintégration à temps complet : accordée ;
 - deux annulations de temps partiels : accordées.



QUESTIONS DIVERSES DU SNUIPP-FSU 09

Animation pédagogique : le mercredi 22 février a été organisée dans le cadre des mercredis de l'ASH une animation pédagogique sur les troubles du comportement. De nombreux enseignants des établissements adaptés ou spécialisés étaient très intéressés par le programme affiché fort intéressant. Malheureusement, l'information n'est arrivée que le lundi 20 février et certains n'ont pu se libérer. Est-il possible de prévenir les enseignants plus tôt afin qu'ils puissent s'organiser ?

M. de la Cruz indique que cette animation pédagogique était sur Géranim depuis le début de l'année. Il convient que l'information est arrivée tardivement pour les enseignants spécialisés non soumis aux animations pédagogiques. Il informe la CAPD que la prochaine animation dans le cadre des mercredis de l'ASH aura lieu le 28 juin sur le thème de la prise en charge de l'autisme.

Décharge PEMF : lors du CTSD, vous vous étiez engagé, M. l'Inspecteur d'Académie, à demander aux PEMF des départements s'ils souhaitaient bénéficier du tiers de décharge prévu par la circulaire n°2016-148 du 18-10-2016. Pouvez-vous nous dire si cette démarche a été effectuée ? Si oui, quelle est la réponse des PEMF ? Si non, nous redemandons que les PEMF ariégeois bénéficient d'un tiers de décharge comme une grande partie des départements à la rentrée 2017.

Les PEMF n'ont pas été consultés à ce jour par l'administration, mais cela peut se faire. M. l'Inspecteur précise qu'il préfère avoir 7 PEMF à 0,25 que 6 PEMF à 0,33. Par ailleurs, il indique qu'il pourrait envisager la création d'un poste de PEMF supplémentaire s'il en a les moyens à la rentrée. A suivre donc !!

EVS direction : les EVS direction sont en voie de disparition. Pouvez-vous nous expliquer comment va se passer la fin de contrat de ces personnels ? Quid des directrices-teurs qui vont devoir gérer seul-es le toujours plus grand nombre de tâches administratives qui leur incombent ? Le SNUipp-FSU déplore cette suppression à la fois pour les personnels EVS et pour les directeurs. (question posée également par le SE-UNSA).

M. l'Inspecteur d'Académie tient à préciser qu'il a déjà reçu les organisations syndicales sur ce sujet. Il précise que le ministère a demandé aux recteurs-trices de supprimer l'aide administrative pour la basculer sur l'accompagnement du handicap. Cette consigne a été donnée aux DASEN fin août, mais M. l'Inspecteur d'Académie a fait le choix de n'appliquer cette consigne que partiellement, dans un premier temps, en divisant l'aide administrative par deux, afin que le changement ne soit pas trop brutal. Les services ont ensuite repéré tous les personnels concernés et les ont reçus pendant les vacances, non pas afin de « faire des manœuvres comme cela a pu être dit » mais pour prendre le temps de les recevoir. Sur les 22 personnels reçus, 11 ont choisi de basculer sur le handicap et 11 ont choisi de mettre un terme à leur contrat. Les 18 personnels restants seront reçus plus tard. M. l'Inspecteur tient à préciser qu'il entend l'émoi des directeurs. Mais le fonctionnement des écoles se fera sans l'aide administrative.

Le SNUipp-FSU tient à préciser que malgré les audiences, il est nécessaire de poser cette question en instance officielle. En effet, en tant que syndicat, il se doit de faire part des inquiétudes des directeurs et des EVS. Mais « nous tenons à préciser que nous sommes conscients que les services de la DSDEN de l'Ariège ont pris soin de recevoir ces personnels alors que dans d'autres départements, les personnels ont été prévenus par courrier de la fin de leur contrat sans aucune réflexion sur leur avenir ».

Décharge syndicale : un de nos collègues déchargé à titre syndical a vu son complément de service appelé sur une autre mission. Les élèves n'ont donc pas eu de remplaçant le vendredi 27 janvier. Nous vous demandons de faire en sorte que cette situation ne se reproduise pas car elle ne permet pas l'exercice du droit syndical dans des conditions sereines pour ce collègue.

M. l'Inspecteur d'Académie indique qu'effectivement selon lui, il y a eu un « couac » dans la gestion de cette situation. L'IEN de la circonscription indique qu'elle était en difficulté ce matin-là avec 8 classes non remplacées. Elle précise avoir contacté l'école au préalable pour l'informer du non-remplacement.

Le SNUipp-FSU rajoute que cette situation a été exceptionnelle mais qu'il est important de veiller à ce qu'elle ne se reproduise pas car cela peut mettre l'enseignant en porte-à-faux avec les parents d'élèves.

QUESTIONS DU SE-UNSA

Mouvement : quels sont les objectifs du groupe de travail du mouvement ?

L'objectif est de retravailler la circulaire du mouvement en prévision de sa diffusion.

Nombres de journées non remplacées : quel est le nombre de journées non remplacées à ce jour ?

Les services indiquent qu'à la date du 28 février, il y a 586,5 journées non remplacées contre 625 l'an passé à la même date.

Temps partiels : quelle est la politique départementale par rapport aux demandes de temps partiels sur autorisation ?

M. l'Inspecteur d'Académie indique que pour l'instant il n'a pas décidé. Il verra au cas par cas comme il le fait chaque année.

PES : combien y aura-t-il de PES à la rentrée ?

Il y aura 28 PES à la rentrée auxquels s'ajouteront les éventuels maintiens.

PES : quelle est la date prévue pour l'évaluation des PES ?

Mme l'IEN en charge de ce dossier explique que la circulaire de la rectrice est en cours de rédaction. Il est prévu que le 18 mai, remontent au rectorat les dossiers des PES. Les visites évaluatives doivent donc avoir lieu avant le 10 mai. Elle précise que chaque dossier est constitué de l'évaluation de l'ESPE d'une part et de l'évaluation de l'IEN de circonscription d'autre part. L'IEN prend son avis en prenant appui sur les différents rapports fournis par le maître formateur tuteur du PES.

L'ESPE peut donner un avis défavorable si le PES n'a pas validé son mémoire ou s'il n'a pas été actif dans sa formation.

Enfants difficiles à gérer : le SE redemande que l'IA interpelle les services de soin afin qu'ils prennent en charge certains élèves signalés de façon urgente.

M. l'Inspecteur d'Académie rappelle que les services de soin sont indépendants et qu'en tant qu'IA, il ne peut leur « donner d'ordre ». Par ailleurs, il explique qu'il entend dans cette demande la volonté de déscolariser certains élèves alors que l'école est inclusive.

Le SNUipp-FSU précise que les enseignants n'ont pas la volonté de déscolariser les élèves mais au contraire de les aider et de les accompagner au mieux. Par contre, dire que l'école est inclusive est un erreur car l'école inclusive repose sur les seuls enseignants. En effet, on peut constater que les partenaires de l'école comme les services de soin, les services sociaux... sont débordés. Le tissu autour de l'école nécessaire pour aider les enseignants à inclure au mieux se délite. Au sein de l'école, les postes de RASED ont été largement supprimés. Donc le ministère affiche une école inclusive, ce qui est légitime, mais en demandant aux enseignants de la porter à bout de bras.

La prochaine CAPD aura lieu mi-mai.

Compte rendu réalisé par les représentants du personnel siégeant à la CAPD :

Mmes Bronner et Rigal ; M. Trovalet

